



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5412^e séance

Mardi 18 avril 2006, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Wang Guangya	(Chine)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M. Faaborg-Andersen
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Shcherbak
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Christian
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Kitaoka
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Qahtani
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Johnston
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

06-31295 (F)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Le Président (*parle en chinois*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Autriche, de la Bosnie-Herzégovine et de la Turquie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je prie le Chef du protocole d'escorter S. E. M. Adnan Terzic, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, à la table du Conseil.

M. Adnan Terzic, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, est escorté à la table du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Au nom du Conseil, je souhaite une chaleureuse bienvenue au Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzic.

Sur l'invitation du Président, M. Pfanzerler (Autriche) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en chinois*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire M. Christian Schwarz-Schilling, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

En l'absence d'objections, il en est ainsi décidé.

J'invite le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord

auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé du Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Christian Schwarz-Schilling, à qui je donne la parole.

M. Schwarz-Schilling (*parle en anglais*) : C'est la première fois que j'ai l'honneur de prendre la parole devant le Conseil de sécurité en tant que Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine.

Je suis tout particulièrement heureux d'être ici en même temps que le Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzic. Cela illustre bien le rôle que je joue en Bosnie-Herzégovine aujourd'hui – celui de partenaire qui travaille de concert avec les autorités bosniaques.

Je m'adresse au Conseil aujourd'hui à un moment crucial dans l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. La phase de reconstruction post conflictuelle touche à sa fin. Ma tâche est de l'amener à terme et de faciliter le processus qui mènera à des structures euroatlantiques. Cette phase verra le pays progresser du cadre élaboré à Dayton à une structure mise en place et prise en charge par Sarajevo, prêt à une meilleure intégration avec Bruxelles.

L'une des tâches qui m'incombent principalement dans le cadre de ce processus est de superviser la dissolution du Bureau du Haut Représentant et la pleine mise en place du Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne. La dissolution du Bureau du Haut Représentant marquera également la fin des pouvoirs exécutifs spéciaux, ce qu'on a appelé les pouvoirs de Bonn. J'espère pouvoir compter sur l'appui du Conseil de sécurité pour que cette transition soit couronnée de succès. J'espère que cela pourra se faire pendant le premier ou le deuxième trimestre 2007, même si ce projet est tributaire d'un certain nombre de facteurs.

Toutefois, un principe essentiel entre en jeu pour que cette transition soit couronnée de succès : le contrôle national. C'est là le cœur de mon mandat. Le principe du contrôle national reflète la nécessité pour la Bosnie-Herzégovine d'assumer ses pleines responsabilités en tant qu'État démocratique européen normal, mais ce principe fait également référence à l'approche de la communauté internationale. Notre approche doit évoluer pour permettre à une culture

politique démocratique de se développer et de perdurer. Il ne saurait y avoir de structures durables sans contrôle national.

Je voudrais solliciter l'appui du Conseil de sécurité en ce qui concerne cette nouvelle approche. C'est plus facile à dire qu'à faire. En effet, la communauté internationale sera tentée d'intervenir pour réaliser des progrès à court terme. Ces tentations risquent d'aller croissantes – au lieu de diminuer – à mesure que l'on s'approchera de la fin de la présente phase, mais c'est à ce moment là que de telles réactions et interventions ne pourront plus être compatibles avec l'évolution à long terme d'une Bosnie-Herzégovine indépendante et souveraine.

Cela fait longtemps que nous parlons du contrôle national. Il nous faut désormais nous montrer prêts à défendre ce principe par nos actes autant que par nos paroles. Cela signifiera peut-être qu'il faudra prendre un peu de recul et laisser les autorités bosniennes prendre les décisions alors qu'auparavant, nous aurions agi et dirigé le processus.

Il y a, selon moi, trois priorités en 2006 pour la Bosnie-Herzégovine : premièrement, la réforme constitutionnelle; deuxièmement, les élections législatives en octobre; et, troisièmement, les négociations en cours sur l'accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Je vais commencer par la réforme constitutionnelle. Après des mois de négociations, les dirigeants politiques bosniaques se sont entendus sur un ensemble de mesures visant à réformer la Constitution. Il appartient désormais au Parlement de prendre la décision responsable d'adopter cet ensemble de mesures dans la semaine à venir. Cet accord constitue une étape importante sur la voie qui fera de la Bosnie-Herzégovine un État plus fonctionnel mais ce n'est là qu'une première étape. La réforme constitutionnelle est un processus et non pas un fait en soi. Les débats qui porteront sur la suite de la réforme constitutionnelle commenceront après les élections d'octobre.

La Bosnie-Herzégovine se trouvera à un tournant historique dans les prochains jours. La décision qui sera prise par les parlementaires bosniaques s'agissant de l'adoption de cet ensemble de mesures enverra un signal important à la communauté internationale, en particulier à l'Europe, quant à la disposition du pays à se réformer dans un sens européen et à mieux servir ses

citoyens. Il est important que tout le monde comprenne bien ce qui est en jeu. Un « non » à la réforme constitutionnelle enverrait un signal bien différent à l'Europe et au reste du monde.

Lors des élections législatives qui auront lieu en octobre, la population bosniaque votera pour la première fois pour des dirigeants qui assumeront pleinement la responsabilité de gouverner leur propre pays. À l'avenir, la communauté internationale n'offrira plus de filet de sécurité en cas de problèmes. C'est ainsi que la démocratie permet aux électeurs de Bosnie-Herzégovine de prendre leur situation en main.

Les autorités bosniaques se sont engagées de façon très claire et positive dans la négociation d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne (UE). Ceci envoie un signal positif en direction de l'Europe à propos du professionnalisme de la Bosnie-Herzégovine et de sa capacité à négocier avec ses futurs partenaires.

Il y a maintenant deux sujets importants sur lesquels j'ai l'intention de me pencher avec une attention accrue : l'économie et l'éducation. Il faut réaliser des progrès importants dans ces deux domaines pour que la Bosnie-Herzégovine soit en mesure d'offrir un avenir meilleur et plus prospère à ses citoyens.

Le développement économique est une condition préalable à la mise en place d'un processus démocratique stable sur le long terme. C'est pourquoi je compte faire de l'appui à l'économie une priorité personnelle de mon mandat. Je vois un potentiel économique considérable en Bosnie-Herzégovine. Sa croissance économique annuelle dépasse les 5 % et il y a d'importantes possibilités de développement dans des secteurs clés de l'économie. Mais les échanges commerciaux et l'investissement sont indispensables si l'on veut que la Bosnie-Herzégovine puisse prendre son avenir en main sur le plan économique. En outre, il nous incombe de créer des conditions propices pour l'expansion économique. Nous ne pouvons pas d'un côté encourager le développement économique et de l'autre imposer des conditions restrictives pour la délivrance de visas. C'est pourquoi j'interviens auprès des États Membres de l'Union européenne pour tenter d'obtenir un assouplissement des conditions d'obtention de visas pour les citoyens de la Bosnie-Herzégovine.

Toute économie saine exige des normes élevées en matière d'éducation. C'est là la clef d'un avenir

meilleur pour la Bosnie-Herzégovine et d'une réconciliation pour les générations futures. Les jeunes du pays, qui représentent l'avenir, méritent de recevoir une meilleure éducation. Afin de pouvoir être compétitifs aux côtés de leurs futurs partenaires européens, il leur faudra être mieux instruits. Il faut mettre fin aux anciennes divisions sur des bases ethniques du système éducatif bosniaque. Il faut remédier à l'absence de prise en charge par des acteurs responsables dans les structures nationales concernées. Les autorités et institutions bosniaques ont une occasion majeure de servir leurs citoyens et de remplir les obligations internationales en matière d'éducation. Il en découlera potentiellement un grand nombre d'avantages pour tous les aspects du développement du pays, si des progrès sont réalisés sur cette question.

Il est aussi de notre devoir de régler trois questions en suspens de la période d'après-guerre.

Premièrement, je regrette que les autorités de Bosnie-Herzégovine n'aient pas encore réglé la question de la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), en vue de garantir que les accusés encore en fuite, notamment Mladic et Karadzic, seront livrés à La Haye. Tout progrès de la Bosnie-Herzégovine en vue du Partenariat pour la paix et d'autres structures de l'OTAN exige des résultats concrets. Nous avons constaté de bons progrès en 2005, mais n'en avons pas encore relevé de comparables en 2006. Cela n'est pas acceptable. La communauté internationale doit se montrer très ferme sur ce point. Tant que les questions en suspens auprès du TPIY n'auront pas été réglées, ni la Bosnie-Herzégovine ni d'autres pays de la région ne seront en mesure de franchir les dernières étapes en vue de l'intégration euroatlantique.

Deuxièmement, j'ai déjà pris des mesures ce mois-ci visant à régler le statut des responsables qui ont été démis de fonctions publiques par le Haut Représentant. Ces révocations ont joué un rôle important dans le redressement d'après-guerre de la Bosnie, mais il y a des raisons convaincantes qui militent en faveur de la levée de ces interdictions avant la fin du mandat du Haut Représentant. Cela ne s'appliquera pas aux personnes démis de leurs fonctions pour défaut de coopération avec le TPIY, car cette obligation n'a pas encore été pleinement remplie par la Bosnie. J'ai élaboré un système à deux voies permettant à la fois de lever progressivement toutes les interdictions et de procéder à des revues au cas par cas.

De telles mesures illustrent combien je prends au sérieux mon engagement à transférer les responsabilités aux autorités bosniaques.

Troisièmement, il reste un dernier problème dont le règlement exige l'appui du Conseil. Il s'agit d'une anomalie juridique qui remonte à l'époque de la mission du Groupe international de police (GIP). Je tiens personnellement à voir cette question réglée avant la fin du mandat du Haut Représentant. Ce problème concerne des agents de police qui ont été décertifiés par le GIP sans possibilité de réexamen ni d'appel. La Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, le successeur du GIP, n'a pas assumé de responsabilités en matière de certification. Cette situation ne peut pas être corrigée sans l'appui de l'ONU.

Je partage le point de vue du Gouvernement bosniaque sur cette question et j'appuie pleinement sa démarche. J'ai également reçu le soutien sans ambages de l'Union européenne dans la recherche d'une solution. Je pense que cette situation peut se régler de façon constructive dans l'intérêt de la Bosnie-Herzégovine et d'une façon qui soit à l'honneur du Conseil de sécurité. Le Bureau du Haut Représentant et l'UE sont prêts à collaborer avec l'ONU pour créer un mécanisme d'examen qui permette de traiter convenablement cette question. Je suis prêt à envoyer un expert à New York pour travailler avec l'ONU à la mise en place d'un tel organisme, en compagnie de représentants de la présidence de l'Union européenne et du secrétariat du Conseil. Il est temps de régler ce problème. Nous ne pouvons pas proclamer les principes de primauté du droit, de prise de responsabilité pour les réformes et de prise en charge par les acteurs locaux, et dans le même temps contredire ces principes dans nos propres activités. J'invite instamment le Conseil à se saisir de cette question pour qu'elle soit réglée une fois pour toutes.

Au moment où je prends la parole devant le Conseil, la Bosnie-Herzégovine se trouve au seuil d'un avenir prometteur. La Bosnie-Herzégovine a la possibilité d'être un État pleinement indépendant et souverain. Le pays doit assumer la responsabilité de ses propres réformes politiques et de son développement économique.

La Bosnie-Herzégovine est désormais en mesure de montrer à l'Europe et au monde que le pays est prêt à devenir un partenaire à part entière dans les

structures euroatlantiques. Mais nous devons aussi être conscients du fait que la phase actuelle est sans doute la plus difficile à la fois pour la Bosnie-Herzégovine et pour la communauté internationale car, d'une part, les autorités de Bosnie-Herzégovine doivent apprendre à assumer la pleine responsabilité de leurs propres progrès et de leur développement et, d'autre part, la communauté internationale doit résister à la tentation d'intervenir lorsque les autorités bosniaques prennent des décisions clefs. La communauté internationale a clairement défini les principes de démocratie et de primauté du droit, et a mis en place les fondations d'un État opérationnel. Le moment est maintenant venu de confier les rênes au peuple de Bosnie-Herzégovine et à ses représentants élus.

Je serai heureux de pouvoir me faire l'avocat des autorités de Bosnie-Herzégovine au niveau international et de les aider et les conseiller, mais je ne vais plus faire leur travail à leur place. C'est maintenant à elles de saisir les occasions qui se présentent, pour façonner leur propre avenir.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Schwarz-Schilling de son exposé.

J'invite maintenant M. Adnan Terzic, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, à faire une déclaration.

M. Terzic (Bosnie-Herzégovine) (*parle en bosniaque; texte anglais fourni par la délégation*) : Deux années se sont écoulées depuis ma dernière visite et j'ai à nouveau le vif plaisir de prendre la parole devant le Conseil de sécurité, en compagnie du nouveau – mais, j'en suis certain, le dernier – Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Christian Schwarz-Schilling.

Je pense que le fait même que la continuité dépende à présent du Premier Ministre et non plus du Haut Représentant envoie un message positif quant aux efforts faits en matière de stabilité et de relations à l'intérieur de la Bosnie-Herzégovine.

Comme le sait le Conseil, au cours des trois dernières années et demie, la Bosnie-Herzégovine est passée de l'état d'un pays soucieux avant tout d'appliquer un accord de paix à celui d'un pays qui négocie aujourd'hui avec la Commission européenne en vue de signer l'accord de stabilisation et d'association. Nous avons réussi en survivant à des réformes très énergiques appliquées dans le but de

renforcer la capacité de l'État. En même temps, parallèlement à toutes les réformes nécessaires, nous avons enregistré ces deux dernières années une croissance continue de l'investissement étranger direct. La stabilité de notre monnaie, notre faible inflation, l'augmentation de nos exportations, la croissance de notre produit national brut – qui était de 6 % en 2004 et qui devrait être au même niveau en 2005 –, tous ces éléments prouvent clairement que la Bosnie-Herzégovine est sur la bonne voie.

Pour cette raison, je veux souligner que nous appuyons la direction et la politique adoptées par le Haut Représentant pour le plein transfert des responsabilités aux institutions de Bosnie-Herzégovine. Notre objectif clair est la réalisation de la pleine intégration de la Bosnie-Herzégovine dans les communautés euroatlantique et européenne.

Je suis convaincu que le Conseil sera d'accord avec ma remarque que l'expérience de la Bosnie-Herzégovine fait d'elle un exemple réussi de consolidation de la paix dans lequel la communauté internationale a également joué un rôle important. Dix ans après le conflit, la Bosnie-Herzégovine peut servir à l'Organisation des Nations Unies d'exemple pertinent pour les autres régions sortant d'un conflit et de modèle des principes à suivre pour régler ces situations.

La raison principale de ce succès est qu'à la voix unie de la communauté internationale s'est ajoutée celle des dirigeants locaux sur les réformes et les changements nécessaires pour créer une société qui offre à tous de meilleures chances. Cette attitude et cette politique peuvent stabiliser les situations les plus complexes. C'est l'enseignement que nous avons tiré de notre propre expérience. C'est précisément cette expérience qui nous donne le droit de demander aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies leur appui pour accéder au statut de membre de l'organe de l'ONU créé récemment, à savoir la Commission de consolidation de la paix.

Je voudrais souligner tout particulièrement que la principale raison de ma déclaration devant cet organe est un problème qui n'a pas été complètement réglé de la bonne manière. Celui-ci est lié au processus de réforme de la police, qui a été dirigé en Bosnie-Herzégovine par l'Organisation des Nations Unies.

Il ne fait aucun doute que le Groupe international de police (GIP), ainsi que la Mission des Nations Unies

en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) dans son ensemble, ont apporté une contribution sans précédent à l'application de l'Accord de paix de Dayton et, ce qui représente encore davantage, ont posé le fondement des structures d'une police moderne réformée dans mon pays. Par conséquent, je veux une fois encore exprimer notre gratitude pour ce travail et cette participation extraordinaires visant à assurer la prospérité dans de si nombreux domaines de la vie en Bosnie-Herzégovine.

Comme je suis convaincu que le Conseil le sait, le GIP, qui était sous le commandement de la MINUBH, avait la responsabilité, entre autres choses, du processus de certification des forces de police de Bosnie-Herzégovine. Au cours de ce processus, des décisions ont été prises de retirer leur certification à 598 anciens policiers. Une conséquence directe de ce retrait a été qu'il est interdit à toutes ces personnes de travailler dans les services chargés de l'application des lois pour le reste de leur vie. Le principal problème qui se pose maintenant tient au fait que pendant le mandat du GIP ces personnes n'ont eu accès à aucun document et n'ont pas non plus reçu de raison pour justifier le retrait de leur certification. En outre, pour 150 d'entre elles, la procédure prévue de dépôt de plaintes n'a pas été appliquée parce que la décision de retirer leur certification a été prise le dernier jour du mandat du GIP.

Au cours de ma dernière visite à New York, en novembre 2005, j'ai présenté ce problème au Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, et au Directeur de cabinet du Secrétaire général à l'époque, M. Mark Malloch Brown. Dans l'intervalle, les pressions se sont accrues, non seulement de la part des policiers privés de leur certification mais aussi de celle du grand public en Bosnie-Herzégovine, par conviction que la situation constituait une violation claire des droits de l'homme de base. Ce mécontentement s'est aggravé du fait que ces policiers avaient été passés au crible par l'Organisation des Nations Unies, une organisation qui se consacre à protéger et à promouvoir les droits de l'homme dans le monde entier.

Sur la base de la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité datée du 25 juin 2004 (S/PRST/2004/22), le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine est convaincu que le Conseil de sécurité est le seul organe pertinent où nous pourrions trouver une solution qui soit mutuellement satisfaisante. En gardant cela présent à l'esprit, le Représentant

permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès de l'Organisation des Nations Unies a envoyé une lettre officielle (S/2006/64) dans laquelle il demande, au nom de la Bosnie-Herzégovine, d'envisager la possibilité d'accéder à des instruments de recours adéquats et de faire réexaminer les décisions de refus de certification qui ont été antérieurement jugées pertinentes.

Je saisis cette occasion qui m'est donnée de m'adresser au Conseil pour renouveler notre demande d'examiner ce problème dès que possible et de prendre une décision qui respecterait les valeurs fondamentales de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Le Président (*parle en chinois*) : Comme il n'y a pas de liste d'orateurs pour cette séance, j'invite les membres du Conseil qui souhaitent prendre la parole à bien vouloir l'indiquer au Secrétariat.

M. Johnston (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'aimerais souhaiter la bienvenue au Haut Représentant et le remercier à cette séance qui constitue sa première rencontre avec les membres du Conseil. Le Royaume-Uni lui souhaite plein succès dans son nouveau rôle dans ce qu'il a, à juste titre, appelé une étape cruciale dans le développement de la Bosnie-Herzégovine, et nous l'appuierons pleinement dans son travail. Nous aimerions également souhaiter à nouveau au Premier Ministre Terzic la bienvenue au Conseil et nous le remercions de sa déclaration.

Le Royaume-Uni souscrit pleinement à la déclaration de l'Union européenne qui sera prononcée plus tard par le représentant de l'Autriche. Je souhaiterais faire cinq remarques rapides sur les priorités qui attendent la Bosnie-Herzégovine.

Premièrement, le Royaume-Uni se félicite de l'accord récent sur la réforme constitutionnelle. Comme l'a dit le Haut Représentant lui-même, il s'agit là d'une première mesure importante sur le chemin vers un État plus fonctionnel, qui laisse derrière elle les arrangements et les structures qui ne sont plus nécessaires et qui permet à la Bosnie-Herzégovine de commencer à regarder en avant. Nous exhortons par conséquent le Parlement bosniaque à ratifier rapidement les amendements.

Deuxièmement, nous convenons que le moment est venu que les autorités bosniaques prennent plus de responsabilités et rendent davantage compte de la direction de leur propre pays. Mais il est également

important que tout examen des pouvoirs de Bonn reflète les conditions sur le terrain, en particulier s'agissant de la priorité permanente que nous devons accorder à obtenir une pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Comme l'a dit le Haut Représentant, la communauté internationale doit adopter une position ferme sur cette nécessité.

Troisièmement, le Royaume-Uni exhorte la Bosnie-Herzégovine à appliquer les autres changements et réformes nécessaires pour satisfaire aux exigences fixées par l'Union européenne en novembre 2005, lorsqu'elle a accepté d'ouvrir les négociations pour un accord de stabilisation et d'association. L'Union européenne s'est clairement engagée vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine. Il appartient maintenant aux Bosniaques de faire la preuve de leur attachement à l'intégration européenne.

Quatrièmement, le Royaume-Uni est préoccupé par l'absence de progrès vers une force de police bosniaque restructurée. Un accord de principe a été conclu et une direction a été créée, mais il reste encore à produire des recommandations concrètes ou à montrer des résultats. Il s'agit d'une question importante et le travail ne doit pas être délaissé jusqu'à la période précédant la date butoir de septembre.

Enfin, sur la question des officiers de police privés de certification, le Royaume-Uni veut également trouver un moyen de progresser. Il est important que nous explorions toutes les options au cours des consultations avec les parties pertinentes et nous attendons avec intérêt d'autres informations sur la discussion prévue au niveau des experts entre le Bureau du Haut Représentant, l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies.

Il faudra donc que le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine soit attaché et résolu à relever les défis posés par les réformes et le développement. Il nécessitera pour cela le concours du Haut Représentant et de tous les acteurs de la communauté internationale. Nous continuerons de participer pleinement à la construction d'un avenir stable et durable au sein de l'Europe pour la Bosnie-Herzégovine et la région tout entière.

M. Vassilakis (Grèce) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue au nouveau Haut Représentant, M. Schwarz-Schilling, et le remercions de son exposé sur la situation en Bosnie-Herzégovine

et sur l'approche qu'il compte adopter. Nos vœux de bienvenue s'adressent également à M. Terzic, Président du Conseil des Ministre de la Bosnie-Herzégovine, que nous remercions de sa déclaration claire et détaillée.

La Grèce s'associe pleinement à la déclaration que s'apprête à faire le Représentant permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

Depuis la dernière fois que le Conseil a examiné la situation en Bosnie-Herzégovine, il s'est produit plusieurs faits nouveaux qu'il convient de qualifier de cruciaux pour le pays, au regard de leur influence plus ou moins grande sur la suite des événements. Je veux bien sûr parler de l'ouverture, en novembre dernier, des négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne et de l'accord sur la réforme constitutionnelle, conclu le 18 mars 2006.

Le Haut Représentant a souligné à juste titre que nous entrons dans une phase nouvelle et décisive. L'approche qu'il compte suivre concorde parfaitement avec les temps nouveaux et le contexte actuel. L'objectif global reste d'aider la Bosnie-Herzégovine à mettre en place un système démocratique stable ainsi qu'une économie dynamique et viable aux fins de son intégration dans la famille européenne et atlantique. Il est pour cela primordial que les autorités bosniaques s'approprient le processus et que la communauté internationale continue d'apporter son aide et son appui.

L'année 2006 verra l'achèvement de la prochaine phase de la transition en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons que les décisions législatives nécessaires seront prises afin que les amendements constitutionnels soient mis en œuvre à temps pour les élections d'octobre. De même, nous espérons que le processus constitutionnel se poursuivra jusqu'au règlement de toutes les questions pendantes. Dans les jours et les semaines à venir, les parlementaires bosniaques devront faire preuve d'autorité et de clairvoyance en prenant en main la suite du processus constitutionnel à travers l'adoption d'un train de réformes constitutionnelles.

Le prochain grand tournant pour le pays sera les élections d'octobre prochain. Pour la première fois dans son histoire, le peuple bosniaque élira des dirigeants qui répondront pleinement de la gestion des affaires nationales. Les prochaines élections marqueront, nous l'espérons, l'avènement d'un nouvel

État bosniaque en état de marche et de plus en plus autonome.

Nous sommes entièrement d'accord avec le Haut Représentant que, pour offrir un avenir meilleur à son peuple, la Bosnie-Herzégovine doit améliorer ses perspectives en termes de prospérité et d'éducation. Nous nous félicitons donc de son intention de placer ces deux domaines au cœur de son action. Nous continuerons pour notre part d'aider et de participer au redressement économique du pays, à la fois par l'intermédiaire de l'Union européenne et à travers une stratégie régionale. Nous aussi nous sommes convaincus que, pour prendre en main son avenir, la Bosnie-Herzégovine doit avoir le courage de tourner la page en apprenant à une nouvelle génération à souscrire à une identité commune et à se détourner des haines et des préjugés du passé. La division du système éducatif suivant des critères ethniques n'a donc pas sa place dans la nouvelle Bosnie-Herzégovine.

Bien sûr, le poids du passé reste considérable et la Bosnie-Herzégovine doit continuer de lutter pour réduire ce fardeau en l'affrontant avec détermination et efficacité. Plus précisément, pour que la rupture avec le passé soit nette, il est d'abord impératif de clore le chapitre du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY), ce qui ne pourra être fait qu'une fois que les derniers inculpés en fuite, en particulier Karadzic et Mladic, auront été transférés à La Haye. Tel est la condition minimale que la Bosnie-Herzégovine doit remplir pour pouvoir avancer sur la voie de l'adhésion au Partenariat pour la paix. La communauté internationale restera très ferme sur ce point et espère que les progrès enregistrés en 2005 dans la coopération avec le TPIY se poursuivront cette année encore.

Nous saluons la décision récemment prise par le Haut Représentant afin de résoudre la question du statut des responsables limogés des fonctions publiques. C'est une solution qui tient compte du nouveau contexte de la Bosnie-Herzégovine et qui procède d'une approche souple et pragmatique.

S'agissant de l'autre question en suspens, celle des fonctionnaires de police dont la certification a été refusée, nous pensons qu'il est primordial de trouver une solution. Celle-ci doit être constructive et profiter à la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous sommes prêts à appuyer toute proposition concrète permettant de résoudre le problème une fois pour toutes. Nous

nous réjouissons de voir que le Haut Représentant est décidé à s'y attaquer promptement et nous espérons qu'il contribuera de façon notable à son règlement.

Enfin, malgré les progrès majeurs accomplis jusqu'ici, le nouveau Haut Représentant aura fort à faire. C'est à lui que revient la dernière ligne droite, mais la distance sera difficile à parcourir. Nous l'assurons de notre plein appui et lui souhaitons bonne chance.

M. de La Sablière (France) : Je souhaite à mon tour la bienvenue au nouveau Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne, M. Schwarz-Schilling, et le remercie pour son exposé, que nous avons suivi avec beaucoup d'intérêt. Je voudrais aussi saluer chaleureusement la présence aujourd'hui du Président du Conseil des Ministre de Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzic.

Je souscris à l'intervention que prononcera tout à l'heure le Représentant permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne et souhaite pour ma part faire quelques observations.

D'abord, je voudrais redire tout le soutien que la France apporte à l'action de M. Schwarz-Schilling, à ses priorités et aux objectifs qu'il s'est fixés à travers son programme de travail. Cette année est une année importante pour la Bosnie-Herzégovine, marquée par les élections générales d'octobre, la négociation d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne et la réforme des institutions. Les priorités poursuivies par le Haut Représentant sont également les nôtres. Nous nous félicitons à cet égard qu'il fasse de l'amélioration des perspectives économiques de la Bosnie-Herzégovine l'une de ses priorités. Le redressement économique de ce pays est en effet une condition essentielle du développement et de l'amélioration de la vie des citoyens bosniaques.

Deuxièmement, je souhaite souligner notre appui au rôle de M. Schwarz-Schilling en tant que coordonnateur de l'action de la communauté internationale. Cet aspect est essentiel pour maintenir une approche cohérente et harmonieuse. S'agissant de la disparition progressive de la fonction de Haut Représentant en Représentant spécial de l'Union européenne, nous accueillerons avec grand intérêt les propositions qu'il fera en juin prochain.

Concernant le renforcement des liens entre la Bosnie-Herzégovine et l'Union européenne, nous nous félicitons de ce que les négociations en vue de la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association se déroulent dans de bonnes conditions. Les autorités bosniaques s'y sont bien préparées. Nous les encourageons à poursuivre les progrès pour que ne soit pas ralenti le rythme des négociations. Je souhaite à cet égard rappeler toute l'importance de la coopération pleine et entière des États de la région avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

Dans cette perspective, l'achèvement des réformes en cours est lui aussi essentiel. Il ne faudrait pas que les élections générales d'octobre prochain conduisent à un ralentissement dans leur mise en œuvre. Nous nous réjouissons de l'accord intervenu entre les sept principaux partis politiques de Bosnie-Herzégovine pour une première réforme constitutionnelle qui va dans le bon sens car elle contribuera au renforcement de l'État central et à une meilleure gouvernance. Nous saluons à cet égard le rôle joué par les États-Unis dans ce résultat.

Il est donc essentiel maintenant que les amendements constitutionnels, dont le principe a été agréé, soient adoptés dans les délais requis pour être mis en œuvre avant les élections d'octobre prochain. Nous encourageons aussi la Bosnie-Herzégovine à poursuivre les réformes de la police, de l'audiovisuel public et de l'administration publique.

Dans le domaine de la police, il nous semble important d'apporter une réponse au contentieux de la décertification des policiers bosniens. À cet égard, nous soutiendrons toute solution sur laquelle M. Schwarz-Schilling pourrait se mettre d'accord avec le Département des opérations de maintien de la paix.

Je voudrais, pour finir, souhaiter bon courage à M. Schwarz-Schilling et à M. Terzić dans leurs efforts pour faire avancer le processus des réformes. Nous avons soutenu la Bosnie-Herzégovine militairement, financièrement et humainement lors des 10 dernières années. Nous continuerons à nous tenir à ses côtés dans les années à venir.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais joindre ma voix à celles de mes collègues pour remercier M. Schwarz-Schilling de son exposé et des précieux commentaires qu'il a faits concernant l'évolution actuelle de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous tenons également à

souhaiter la bienvenue au Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzić.

La Slovaquie souscrit pleinement à la déclaration qui sera prononcée dans quelques instants par le Représentant permanent de l'Autriche, au nom de l'Union européenne. Je limiterai par conséquent ma déclaration aux points suivants.

Nous voudrions saluer les progrès remarquables enregistrés par la Bosnie-Herzégovine dans son processus de transformation, laissant ainsi derrière elle le très lourd héritage de la guerre et du conflit interethnique. Nous pensons que l'intégration européenne a été et reste l'un des facteurs déterminants dans le contexte de stabilisation et de consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine et dans les Balkans occidentaux en général. C'est pourquoi nous appuyons la poursuite des processus d'intégration, de manière à assurer l'avenir de la Bosnie-Herzégovine et des autres pays des Balkans occidentaux au sein de l'Union européenne.

Dans le même temps, nous comprenons que la Bosnie-Herzégovine doit encore surmonter de nombreux défis et éviter les nombreux pièges qui se dressent sur sa route vers l'intégration à l'Union européenne et la stabilité durable.

Premièrement, la Bosnie-Herzégovine a besoin d'institutions publiques plus fortes, notamment de structures judiciaires et d'application des lois compatibles avec les normes européennes. Le système actuel de gouvernement n'est pas viable et il exige de vastes réformes constitutionnelles. Dans ce contexte, nous nous félicitons des progrès réalisés à ce jour dans les pourparlers en cours sur la réforme constitutionnelle.

Nous encourageons les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine à poursuivre leurs efforts pour aplanir les désaccords qui persistent. Les partis politiques doivent mettre de côté leurs intérêts politiques et ethniques étroits afin de parvenir à un accord sur le programme de réforme actuellement en discussion au parlement de la Bosnie-Herzégovine et de l'adopter rapidement.

Deuxièmement, nous estimons avec M. Schwarz-Schilling qu'il est grand temps de changer la nature de l'engagement de la communauté internationale dans le pays. La Bosnie-Herzégovine, ses dirigeants démocratiquement élus et ses institutions doivent

progressivement assumer la totalité de leurs responsabilités concernant les processus de transformation, avec, bien entendu, la poursuite de l'appui et de l'assistance de la communauté internationale, et en particulier de l'Union européenne.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la position très constructive adoptée par le Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne, M. Schwarz-Schilling, qui est disposé et déterminé à assumer davantage un rôle consultatif plutôt que les pouvoirs exécutifs que lui confèrent l'Accord de Bonn.

Troisièmement, nous reconnaissons aussi qu'une attention spéciale devrait être accordée à la réforme du secteur de la sécurité, notamment à la réforme de la police, dans le but de créer une force de police unique et professionnelle, recrutée sur la base de critères techniques et non politiques. Nous nous félicitons des progrès réguliers effectués dans cette direction et, à cet égard, nous saluons le rôle de la Mission de police de l'Union européenne dans la réforme de la police.

Dans ce contexte, nous voudrions également insister sur la nécessité de résoudre le problème des officiers de police qui ont été décertifiés par une décision du Groupe international de police. Nous pensons que tous les officiers de police qui ont été décertifiés doivent se voir garantir une procédure régulière, et notamment un droit d'appel. Nous estimons qu'une action urgente et directe de l'ONU à cet égard est nécessaire pour résoudre ce problème le plus tôt possible, en gardant à l'esprit la sensibilité politique de cette question et la crédibilité des nouvelles institutions publiques en Bosnie-Herzégovine.

À ce titre, nous voudrions demander à M. Schwarz-Schilling de fournir un peu plus de détails sur les différentes manières de régler ce problème et sur les incidences possibles de la question sur la réforme de la police et les processus de transformation, y compris les élections à venir.

Enfin et de manière tout aussi importante, nous voudrions exprimer notre admiration devant les progrès accomplis dans le domaine de la coopération des autorités de la Bosnie-Herzégovine avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Nous voudrions encourager toutes les parties, les institutions et les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à traduire en justice les dernières personnes présumées

coupables, afin de clore ce chapitre très triste de l'histoire de la Bosnie-Herzégovine. Cette mesure est, à notre avis, essentielle pour la réconciliation définitive en Bosnie-Herzégovine, ainsi que pour l'intégration du pays à l'Union européenne.

Pour terminer, je voudrais vous assurer, Monsieur le Président, que la Slovaquie est disposée à poursuivre son soutien et son assistance active à la transformation et à l'intégration de la Bosnie-Herzégovine et à partager l'expérience de la réussite de notre propre transformation.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous voudrions, nous aussi, remercier le Haut Représentant Schwarz-Schilling pour son exposé d'aujourd'hui et souhaiter également la bienvenue au Premier Ministre Terzić.

Les États-Unis se félicitent de l'appui que le Haut Représentant accorde à la réforme constitutionnelle en Bosnie-Herzégovine. Moderniser la constitution de Dayton est essentiel pour créer un gouvernement capable de répondre aux besoins des citoyens de la Bosnie-Herzégovine et de faire en sorte que le pays remplisse les critères d'intégration aux institutions euroatlantiques, telles que l'Union européenne et le Partenariat pour la paix de l'OTAN.

Les États-Unis appuient vigoureusement le programme de réforme constitutionnelle négocié par les partis politiques de la Bosnie-Herzégovine, et actuellement examiné par le Parlement. Nous demandons au parlement de promulguer ces changements de manière à ce qu'ils entrent en vigueur à temps pour les élections d'octobre en Bosnie-Herzégovine.

Il ne s'agit là que des premiers pas dans ce qui sera un processus à bien plus long terme, et le Gouvernement des États-Unis est déterminé à aider le pays à poursuivre ces réformes. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Haut Représentant Schwarz-Schilling pour transférer davantage de responsabilités et d'autorité aux institutions du Gouvernement bosniaque en vue de transformer progressivement son Bureau, le Bureau du Haut Représentant, en un Bureau du Représentant spécial de l'Union européenne en 2007. Nous demandons instamment au Bureau du Haut Représentant d'accélérer le transfert d'autorité aux Bosniaques en préparation des élections d'octobre et selon que les conditions le permettent.

Tout en permettant aux Bosniaques d'assumer davantage de responsabilités, nous demandons instamment au Bureau du Haut Représentant de continuer à prendre les mesures nécessaires pour faire progresser la réforme et achever l'application du volet civil des Accords de Dayton, y compris en apportant des clarifications et des modifications à certaines décisions prises précédemment par le Bureau.

Nous comprenons l'intérêt pour le Haut Représentant et pour le Premier Ministre de résoudre la question liée aux officiers de police des Nations Unies qui ont été décortifiés. Nous sommes déterminés à travailler avec d'autres membres du Conseil de sécurité au règlement de cette question.

M. Faaborg-Andersen (Danemark) (*parle en anglais*): Je voudrais joindre ma voix à celles des orateurs précédents et souhaiter la bienvenue au Conseil au Haut Représentant, M. Schwarz-Schilling, et au Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzić. Je les remercie tous deux de leurs déclarations très intéressantes, qui nous fournissent un compte-rendu impressionnant et détaillé sur les progrès notables qui ont été accomplis sur le terrain en Bosnie-Herzégovine.

Je voudrais m'associer à la déclaration qui sera prononcée tout à l'heure par le Représentant permanent de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

Je me contenterai d'évoquer trois points.

Premièrement, nous sommes particulièrement encouragés par le récent accord politique intervenu sur la réforme constitutionnelle. La réforme est une avancée importante vers l'amélioration de l'efficacité des institutions publiques de la Bosnie-Herzégovine. En tant que telle, elle aura également un impact important sur la voie que la Bosnie-Herzégovine souhaite suivre en vue de l'intégration euroatlantique. Nous prions donc instamment le parlement bosniaque d'adopter dans les délais prévus les amendements proposés en vue de la tenue des élections générales en octobre 2006. Pour que s'établisse une relation plus étroite avec l'UE et l'OTAN, nos partenaires à Sarajevo devront procéder à de nouvelles réformes.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans le cadre des négociations sur l'accord de stabilisation et d'association avec l'UE. Nous encourageons les autorités pertinentes de Bosnie-Herzégovine à poursuivre sur cette voie afin de sceller des liens

multiples et officiels entre l'UE et la Bosnie-Herzégovine. Le rythme des progrès dépendra de l'exécution de la réforme de la police, de l'adoption et de la mise en œuvre de la législation sur la radiotélévision publique et de la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. La Bosnie-Herzégovine – en fait tous les pays des Balkans occidentaux – doivent prendre des mesures décisives et traduire en justice les derniers inculpés de crimes de guerre, tout particulièrement Ratko Mladić et Radovan Karadžić. C'est alors seulement que les séquelles de la guerre auront disparu dans les Balkans occidentaux – condition préalable d'une réconciliation durable dans la région.

Deuxièmement, nous appuyons l'intention du Haut Représentant de restreindre autant que possible l'emploi des pouvoirs conférés par l'Accord de Bonn, conférant ainsi le plus haut niveau de contrôle aux autorités locales. Nous apprécions le fait qu'un équilibre délicat s'établit entre, d'une part, l'utilisation active des pouvoirs conférés à Bonn et, d'autre part, le transfert graduel des responsabilités et du contrôle politique aux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine.

Nous appuyons la réduction progressive des effectifs du Bureau du Haut Représentant, mais le travail n'est pas encore achevé, et nous devons veiller à ce qu'il soit accompli avec mesure et avec l'attention voulue aux défis qui attendent encore la Bosnie-Herzégovine.

Enfin, en ce qui concerne la question de la certification des fonctionnaires de police, nous appuyons le dialogue en cours entre le Haut Représentant et le Département des opérations de maintien de la paix. À l'heure actuelle, il importe de n'exclure aucune des options qui s'offrent à nous. Nous convenons que la question doit être réglée le plus rapidement possible.

Le Danemark reste déterminé à aider aussi bien qu'il le peut la Bosnie-Herzégovine et, de fait, la région tout entière des Balkans occidentaux qui poursuivent leur marche vers la stabilité et la démocratie. À cet égard, nous accordons notre plein appui au Haut Représentant, M. Schwarz-Schilling, et à l'approche qu'il a esquissée.

Je pense que nous prenons tous la mesure de la forte détermination du Gouvernement et du peuple bosniaques à assumer le rôle directeur s'agissant de

bâtit ensemble un avenir meilleur, plus prospère et démocratique. Nous nous en félicitons et donnons notre ferme appui.

M. Mayoral (Argentine) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Christian Schwarz-Schilling, Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine depuis le 1^{er} février 2006, et lui assurer le plein appui de ma délégation dans ses importantes fonctions. De même, nous nous félicitons de la présence, à la présente séance, de M. Adnan Terzic, Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, et des informations qu'il a fournies.

Le 21 novembre 2005, le Conseil a renouvelé le mandat de la mission militaire de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine et réagi favorablement à la décision de l'Union européenne d'ouvrir des négociations avec la Bosnie-Herzégovine sur un accord de stabilisation et d'association.

Nous constatons aujourd'hui avec satisfaction que la Bosnie-Herzégovine se trouve effectivement sur la voie de l'intégration euroatlantique, ayant engagé les entretiens techniques en janvier 2006, et qu'elle a réuni les conditions nécessaires pour parvenir à l'étape d'un État national autonome et activement intégré en Europe.

Entre autres choses, nous prenons note de la reprise des délibérations sur la réforme constitutionnelle et sur l'entente intervenue entre les huit partis politiques principaux en vue d'obtenir des changements constitutionnels, de l'accord conclu sur les modalités permettant de procéder à la restructuration de la police, de l'aboutissement de la réforme du secteur de la défense et de la poursuite de l'unification effective de l'administration de la ville de Mostar. Ces initiatives reflètent les responsabilités assumées par les autorités nationales pour faire avancer ce processus, ce qui nous paraît positif, tout comme le fait que des élections se dérouleront au mois d'octobre.

Toutefois, les résultats obtenus ne sauraient nous masquer les questions restant à régler. Nous estimons impératif de réaliser les mêmes progrès déjà enregistrés dans d'autres domaines, comme sur le plan économique et en matière de lutte contre l'impunité. Bien qu'un plus haut niveau de coopération ait été constaté avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, l'échec des efforts visant à l'arrestation de deux des accusés les plus tristement célèbres

– Radovan Karadžić et Ratko Mladić – non seulement entravent l'admission de la Bosnie-Herzégovine au Partenariat de l'OTAN pour la paix, mais retardent la liquidation des séquelles du passé.

Comme nous l'avons indiqué en de précédentes occasions, l'Argentine souscrit au respect sans réserve des Accords de Dayton et à l'application effective des engagements pris, en particulier la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous estimons que ce n'est qu'à travers la lutte commune contre l'impunité dans le cas de graves violations des droits humains que l'édification des institutions judiciaires sera favorisée, permettant ainsi de renforcer la justice et l'état de droit.

Nous demandons instamment aux parties d'y consacrer leurs meilleurs efforts pour assurer la réconciliation, afin de jeter les bases d'une société véritablement viable dans un État économiquement libre et souverain.

M. De Rivero (Pérou) (*parle en espagnol*) : Ma délégation fait siennes les expressions de gratitude adressées à M. Christian Schwarz-Schilling, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, pour sa présentation détaillée du rapport sur la situation dans ce pays. Le Pérou le félicite de sa nomination et lui souhaite plein succès dans sa mission.

Je voudrais également saluer la présence parmi nous ce matin du Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzic.

Les faits récemment survenus en Bosnie-Herzégovine nous montrent que les importantes avancées enregistrées depuis la signature des accords de paix se sont poursuivies. En effet, le transfert progressif des pouvoirs du Bureau du Haut Représentant aux institutions démocratiques souveraines du pays est une claire indication des progrès et des avancées réalisés sur la voie de l'édification d'un État de droit.

Mais il reste de nombreux défis à relever et, comme l'indique le rapport (S/2006/75), 40 tâches ne sont pas encore achevées mais il est prévu que la plupart seront menées à bien cette année. Il est nécessaire par conséquent que la communauté internationale et en particulier l'Union européenne, à travers le rôle plus grand que joue l'Envoyé spécial en

cette nouvelle étape, déploient comme elles l'ont fait jusqu'ici leurs meilleurs efforts pour achever les tâches qui restent et assurer la transition dans un cadre de stabilité et de paix.

C'est avec optimisme que nous observons les efforts déployés par les principales forces politiques du pays en vue de mettre en train la réforme constitutionnelle. De la même manière, nous jugeons positif l'accord intervenu pour assurer la restructuration de la police.

Un aspect que le Pérou juge essentiel pour la stabilité de toute la région est la consolidation des institutions judiciaires bosniaques.

Nous ne devons pas oublier que la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie prévoit de transférer certains accusés aux juridictions nationales compétentes. Le Tribunal a récemment confirmé le transfert de quatre autres accusés à la Bosnie-Herzégovine, mais il faut continuer de renforcer la capacité institutionnelle judiciaire de ce pays pour qu'il puisse dûment juger les accusés. Dans ce contexte, nous notons avec satisfaction la tenue à Bruxelles, au mois de mars, d'une deuxième conférence de donateurs en vue de financer les besoins des institutions judiciaires en Bosnie-Herzégovine.

Par ailleurs, on n'a toujours pas obtenu la pleine collaboration de la Bosnie-Herzégovine avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Nous notons une amélioration sensible du niveau de coopération durant la période couverte par le dernier rapport du Représentant spécial, et nous nous félicitons de ce qu'il ne reste plus que quatre fugitifs sur les 18 liés à la Bosnie-Herzégovine. Nous notons cependant avec préoccupation que ce sont ceux qui sont soupçonnés des violations les plus graves du droit international humanitaire – M. Karadzic et M. Mladic – qui sont toujours en fuite. Une situation à laquelle il faudrait remédier le plus rapidement possible.

Enfin, ma délégation convient d'accord avec le Haut Représentant et le Premier Ministre de Bosnie-Herzégovine que le développement économique est une variable indispensable dans la réconciliation nationale de ce pays. En l'absence d'une économie capable de créer les conditions d'une croissance soutenue, la stabilité nécessaire pour entreprendre les réformes politiques et établir des institutions démocratiques solides fera défaut. Nous notons donc avec satisfaction

que le produit national brut de ce pays a augmenté de 6 % en 2004 et de 5,7 % en 2005. Nous espérons que cette croissance bénéficiera à la population et permettra surtout de réduire le taux de chômage élevé. Nous sommes optimistes sur ce point et pensons que l'aboutissement des réformes économiques qui seront effectuées dans le courant de cette année constituera une autre avancée dans la réalisation de cet objectif final.

M. Scherbak (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe est heureuse de souhaiter la bienvenue au Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, M. Adan Terzic, et de le remercier d'avoir exposé la position du Gouvernement bosniaque.

Nous remercions le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Schwarz-Schilling, de son exposé complet sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine à la phase actuelle de mise en œuvre de l'accord de paix. La délégation russe loue les efforts déployés par le Haut Représentant en vue de promouvoir le processus de paix en Bosnie-Herzégovine et de poursuivre les réformes visant à renforcer l'efficacité des institutions centrales du pays. Nous demeurons convaincus que pour promouvoir et définir ces réformes très sensibles, il faut tenir compte des intérêts de toutes les parties en Bosnie-Herzégovine.

Durant la période à venir, il faudra s'employer à régler les problèmes essentiels de l'avenir du pays, notamment le sort de la Constitution, un élément important des Accords de Dayton. Nous sommes d'accord avec le Haut Représentant quant au lien qui existe entre les progrès réalisés au niveau de la réforme constitutionnelle et le résultat des prochaines élections parlementaires générales.

S'agissant des fondements du processus de paix en Bosnie-Herzégovine, nous pensons que la philosophie même des Accords de Dayton présente de grandes difficultés, notamment pour ce qui est de renforcer le climat de confiance et la coopération constructive entre la communauté internationale et la Bosnie-Herzégovine, ainsi que la difficulté de dégager un consensus entre toutes les parties bosniaques sur l'édification d'un État stable. Nous pensons que la communauté internationale doit encore se concentrer sur des questions telles que la garantie d'une véritable égalité entre toutes les populations dans l'ensemble du

pays, le problème des institutions locales, et le problème des réfugiés et des personnes déplacées.

Nous nous félicitons des progrès accomplis dans le renforcement des institutions bosniaques. Nous sommes favorables à ce que les parties bosniaques se voient rapidement transférer la responsabilité de la gestion du pays et des réformes politiques et économiques. À cet égard, nous pensons qu'il est crucial que le Haut Représentant continue de travailler dans un esprit de partenariat avec les parties bosniaques sur la base de décisions de consensus prises de façon indépendante et de la reprise d'un dialogue constructif. Nous pensons que le recours aux mécanismes diplomatiques doit être exploité au maximum dans nos travaux avec les parties bosniaques, notamment dans le domaine de la coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

À l'instar du Haut Représentant, nous sommes préoccupés de voir que certains essayent de remettre en cause les résultats de la procédure de certification des fonctionnaires de police conduite par la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, nous sommes prêts à entreprendre un examen constructif des propositions sur les options qui s'offrent pour résoudre le problème des fonctionnaires de police dont la certification a été refusée, et qui, bien entendu, doivent se fonder sur les décisions appropriées du Conseil de sécurité et s'inscrire dans le cadre du droit international et, avant tout, dans le cadre de la Charte des Nations Unies. À cet égard, nous pensons que le Conseil de sécurité doit envoyer un message clair sur l'inadmissibilité de toute tentative visant à nier les résultats enregistrés par la présence internationale en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons l'intention du Haut Représentant de coopérer étroitement avec l'ONU en vue de trouver rapidement une solution à ce problème.

Enfin, nous tenons à souligner que la Russie a l'intention de continuer à jouer un rôle actif et constructif au niveau international en vue d'aider au règlement du problème bosniaque dans le cadre des mécanismes créés à cet effet, notamment le Conseil de mise en œuvre de la paix pour la Bosnie-Herzégovine et son Comité directeur, et le Groupe de contact, en coordination étroite avec le Haut Représentant.

M. Mahiga (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous remercions également le Haut

Représentant, M. Schwarz-Schilling, de son exposé sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons et remercions le Premier Ministre de la Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzic, d'avoir présenté son dernier rapport au Conseil.

Ma délégation est encouragée par les importants progrès réalisés l'an dernier avec la conclusion d'un accord en vue de créer une force de police nationale unifiée et multiethnique pour remplacer les différentes forces dirigées par les diverses entités en Bosnie-Herzégovine. Avec la réforme de la défense et l'adoption d'une législation sur les médias, la restructuration de la force de police était l'une des conditions préalables à l'ouverture des négociations concernant un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. Pour ce qui est des fonctionnaires de police dont la certification a été refusée, nous demandons instamment que les diverses parties concernées tiennent rapidement des consultations afin de trouver une solution à ce problème important.

Nous notons avec satisfaction que les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont donné leur approbation pour l'ouverture des pourparlers sur l'accord de stabilisation et d'association. La Bosnie-Herzégovine a parcouru beaucoup de chemin depuis l'Accord de Dayton de 1995. Nous espérons qu'elle continuera sur la même voie durant les négociations pour l'adhésion à l'Union européenne et aux structures euroatlantiques.

Dans l'intervalle, il est toutefois nécessaire que l'on redouble d'efforts pour arrêter les deux accusés de crimes de guerre les plus recherchés – Radovan Karadzic et Ratko Mladic – et les remettre au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie à La Haye pour qu'ils y soient jugés.

Nous nous félicitons de l'engagement pris par tous les dirigeants politiques d'apporter des modifications constitutionnelles pour réorganiser la Présidence collégiale de trois membres ainsi que le Parlement dans la perspective des élections qui doivent se tenir dans le courant de cette année. Nous demandons instamment au Parlement d'examiner le plan lorsqu'il en sera saisi.

Nous voudrions également nous féliciter de l'engagement pris par le Premier Ministre de procéder à des réformes économiques et sociales, de lutter

contre la corruption et de faire avancer le pays sur la voie de l'intégration européenne.

Enfin, nous félicitons les forces relevant de l'UEO et l'Union européenne pour les efforts qu'elles ont déployés pour aider la population de la Bosnie-Herzégovine à surmonter les années de conflit qui ont affaibli leur pays. Nous appuyons les efforts du Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, qui visent à aider le Gouvernement et le peuple de la Bosnie-Herzégovine à assumer pleinement les responsabilités politiques de leur pays. C'est une étape essentielle pour assurer une stabilité politique et économique durable dans ce pays.

M. Al-Qahtani (Qatar) (*parle en arabe*): Je voudrais tout d'abord saluer M. Adnan Terzic, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, et M. Christian Schwarz-Schilling, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et les remercier de leurs exposés sur la situation en Bosnie-Herzégovine.

Ce pays blessé a laissé derrière lui le fléau de la guerre il y a environ une décennie et s'est redressé. Il y a eu de nombreux événements positifs dans ce pays, en particulier le transfert de toutes les responsabilités en matière de défense à l'État, la réforme des services de renseignements, la création d'une Direction chargée de la mise en œuvre de la restructuration de la police, l'établissement de l'état de droit. Cela a permis de mener à terme les travaux du Groupe de la lutte contre la criminalité et la corruption du Bureau du Haut Représentant, qui a été mis en place pour garantir l'état de droit.

En ce qui concerne la sphère politique, nous sommes encouragés par l'accord atteint entre les huit partis politiques en Bosnie-Herzégovine s'agissant de la promulgation des changements apportés à la Constitution cette année, y compris l'accord de principe sur les dispositions relatives aux droits de l'homme et aux limitations à l'autorité de la présidence. Toutefois, les acteurs politiques devraient poursuivre leur mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, des résultats de la Conférence sur la mise en œuvre de la paix tenue à Londres en 1995 et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Ils doivent également coopérer avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et appréhender les inculpés encore en liberté. Il convient également

d'examiner les questions frontalières non résolues, ainsi que la situation au Kosovo et les relations avec la Serbie-et-Monténégro s'agissant de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Une question qui se pose actuellement en Bosnie-Herzégovine concerne les fonctionnaires de police démis de leurs fonctions pour ne pas avoir obtenu la certification du Groupe international de police de l'ONU, y compris certains d'entre eux qui ont été traduits en justice. Étant donné que les mesures prises par le Groupe international de police n'ont pas permis un examen indépendant et objectif de la question des fonctionnaires de police démis de leurs fonctions et qu'il n'existe actuellement aucune manière de faire appel des décisions prises par le Groupe international de police, la situation de ces policiers est extrêmement délicate. Une solution possible serait que l'ONU mette en place un nouveau mécanisme permettant d'examiner ces dossiers. Nous attendons avec intérêt les débats qui auront lieu à ce sujet.

Une fois encore, nous espérons que la Bosnie-Herzégovine vivra un jour dans la paix, la sécurité et la stabilité afin d'assurer la prospérité de sa population.

Le Président (*parle en chinois*): Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Chine.

Tout d'abord, je voudrais remercier le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Schwarz-Schilling, pour son exposé, et le féliciter de son accession à ce poste important. Je voudrais également lui exprimer ma gratitude pour les efforts qu'il déploie afin de promouvoir le processus politique en Bosnie-Herzégovine. Je tiens également à remercier de sa déclaration M. Adnan Terzic, Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine.

Nous sommes heureux de constater qu'une dizaine d'années après la signature des Accords de Dayton, grâce aux efforts de toutes les parties dans le pays et avec l'aide de la communauté internationale, la Bosnie-Herzégovine a pris des mesures positives pour renforcer ses capacités institutionnelles, relancer le développement économique, améliorer son système judiciaire, accélérer la réforme de la police et promouvoir l'intégration ethnique. Des efforts positifs ont été faits et des résultats très concrets ont été obtenus.

Le pays a également entamé un processus d'intégration avec l'Union européenne (UE). Depuis qu'elle a assumé la responsabilité en matière de sécurité, la Mission militaire de l'Union européenne (EUFOR) en Bosnie-Herzégovine a contribué à l'amélioration de la situation politique dans le pays. La Chine tient à dire qu'elle reconnaît pleinement cette réussite.

Aujourd'hui, toutes les parties devraient se féliciter doublement des résultats acquis de haute lutte dans le contexte du processus politique du pays. Nous espérons que les parties concernées en Bosnie-Herzégovine renforceront leurs confiance et unité mutuelles afin de parvenir à l'harmonie entre les communautés ethniques, y compris leur développement commun.

De concert avec le reste de la communauté internationale, la Chine aimerait aider la Bosnie-Herzégovine dans les domaines qui touchent à son développement économique et à sa stabilité à long terme. Nous déploierons nos propres efforts à cet égard.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur que de prendre la parole au nom de l'Union européenne et des autres pays qui souscrivent également à cette déclaration.

Pour commencer, je voudrais remercier M. Christian Schwarz-Schilling, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et Représentant spécial de l'Union européenne, pour l'exposé très riche d'informations qu'il nous a présenté sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous aimerions également accueillir chaleureusement la participation du Président du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzic.

L'Union européenne félicite le Haut Représentant de sa contribution à la paix et à la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons tout particulièrement et appuyons la manière dont il a encouragé le contrôle national exercé par le pays en renforçant les institutions étatiques, en relançant l'économie et en appliquant le principe de l'état de droit.

Le 11 mars, les ministres des affaires étrangères de l'Union européenne et des Balkans occidentaux ont réaffirmé leur plein appui au programme établi lors du Sommet de Thessalonique en 2003, ainsi qu'au processus de stabilisation et d'association, qui restera le cadre de référence en ce qui concerne l'attitude de l'Europe à l'égard des Balkans occidentaux. L'Union européenne a confirmé que l'avenir des Balkans occidentaux était lié à l'Union européenne. En termes concrets, l'Union européenne appuie cette perspective par le biais de ses nombreux instruments chargés d'apporter une aide financière et technique : Commission européenne, politiques communes en matière d'affaires étrangères et de sécurité et politiques communes en matière de sécurité et de défense, et appui bilatéral apporté traditionnellement par les 25 États membres.

L'Union européenne a vigoureusement appuyé, entre autres domaines, les secteurs de la justice, de la sécurité et de la défense en Bosnie-Herzégovine. À cet égard, la mission militaire de l'Union européenne (EUFOR), qui travaille en étroite collaboration avec l'OTAN, joue le rôle principal dans la stabilisation de la paix aux termes des Accords de Dayton. Cela s'est avéré un facteur important pour le maintien de la sécurité et de la stabilité sur le terrain. Les Équipes de liaison et d'observation sont aussi devenues des éléments utiles dans le cadre du processus du renforcement de la confiance.

De même, la Mission de police de l'Union européenne a joué un important rôle consultatif et d'appui, aidant la Bosnie-Herzégovine à aligner pleinement ses forces de police sur les normes européennes. Il faut un appui continu de la communauté internationale pour mettre en œuvre la restructuration des forces de police, qui est pour la Bosnie-Herzégovine un élément clef des réformes et une condition de la poursuite de l'intégration au sein de l'Union européenne.

Enfin, l'Union européenne continue de fournir un appui financier important à la Bosnie-Herzégovine. Depuis 2000, plus de 500 millions d'euros ont été alloués à la Bosnie-Herzégovine dans le cadre du programme d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation, et quelques 50 millions d'euros lui seront alloués en 2006.

L'Union européenne se félicite de l'accord politique sur la réforme constitutionnelle conclu le

18 mars 2006. Cet accord marque un pas en avant significatif, en vue de rendre les institutions de l'État de Bosnie-Herzégovine plus fonctionnelles et efficaces. Nous appelons la Bosnie-Herzégovine à faire en sorte que les mesures législatives nécessaires soient prises pour mettre en œuvre les amendements constitutionnels à temps pour les élections d'octobre 2006. Le processus de réforme constitutionnelle doit aussi se poursuivre après les élections, pour régler les problèmes en suspens et faire de la Bosnie-Herzégovine un État multinational efficace et pleinement capable d'un fonctionnement autonome au service de ses citoyens.

Le Conseil européen se félicite également des progrès réalisés dans les négociations en vue d'un Accord de stabilisation et d'association avec la Bosnie-Herzégovine depuis l'ouverture de négociations en novembre 2005. Nous encourageons les autorités concernées en Bosnie-Herzégovine à poursuivre leurs efforts en vue de réaliser des progrès rapides dans ces négociations et à mettre en œuvre les réformes requises. L'aboutissement de ces négociations sera la formalisation d'une relation contractuelle globale entre l'Union européenne et la Bosnie-Herzégovine. Pour la Bosnie-Herzégovine, cela marquera un nouveau jalon important sur la voie de l'accession au statut de membre de l'Union européenne.

Dans ce contexte, j'aimerais rappeler que le rythme et la conclusion des négociations dépendront en particulier des progrès réalisés par la Bosnie-Herzégovine s'agissant de la mise en place de son cadre législatif et de sa capacité administrative, de la mise en œuvre de la réforme de la police conformément à l'accord sur la restructuration de la police d'octobre 2005, de l'adoption et de l'application de tous les textes législatifs nécessaires relatifs à la radiodiffusion publique et de la pleine coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Une pleine coopération avec le TPIY est essentielle si l'on veut parvenir à une réconciliation durable dans la région. Le Conseil des ministres de l'Union européenne a par conséquent exhorté à la fois la Serbie-et-Monténégro et la Bosnie-Herzégovine à prendre des mesures décisives et immédiates pour garantir que tous les inculpés en fuite restants, notamment Radovan Karadzic et Ratko Mladic, seront enfin traduits en justice sans délai.

Par le passé, les Hauts Représentants en Bosnie-Herzégovine ont fait un usage efficace de leurs

pouvoirs pour défendre l'esprit de l'Accord de paix de Dayton, pour surmonter des blocages politiques, pour s'attaquer aux réseaux de soutien à des personnes inculpées de crimes de guerre, ou pour donner une nouvelle impulsion au processus de réforme. Même si l'autorité du Haut Représentant reste un facteur important d'appui à la réalisation de ces objectifs, l'Union européenne s'accorde entièrement avec le Haut Représentant à dire que, 10 ans après le conflit, il est maintenant temps que la Bosnie-Herzégovine assume une plus grande part de contrôle dans ces processus et vole de ses propres ailes. L'Union européenne se félicite donc de l'intention du Haut Représentant de limiter, dans la mesure du possible, l'emploi des pouvoirs conférés par l'Accord de Bonn aux domaines de la coopération avec le TPIY et de la stabilité selon les termes de l'Accord de Dayton.

En ce qui concerne la question de la certification des agents de police, l'Union européenne note que le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix a, au cours d'une réunion au niveau des directeurs politiques tenue le 15 mars 2006, témoigné son appui à un rôle limité du Bureau du Haut Représentant, si l'ONU était prête à jouer le rôle principal dans le règlement de la situation. Dans ce contexte, l'Union européenne note que la Mission de police de l'Union européenne n'a pas de mandat exécutif, mais elle a convenu que la Mission de police doit se tenir prêt à fournir un appui logistique limité à l'ONU pour traiter les problèmes en suspens concernant la certification d'agents de police, dans le cadre du budget existant et sans porter préjudice à la mise en œuvre de son mandat.

La Bosnie-Herzégovine a encore fort à faire pour appliquer les réformes et remplir les critères d'intégration au sein de l'Union européenne. Les autorités de Bosnie-Herzégovine devront pour cela continuer à faire preuve de détermination et d'abnégation pour relever ces défis et poursuivre le processus de réforme.

En tant que candidat potentiel à l'entrée dans l'Union européenne, la Bosnie-Herzégovine bénéficie d'une relation privilégiée avec l'Union. Nous avons été constamment aux côtés du peuple de Bosnie-Herzégovine tout au long des 10 dernières années, contribuant des ressources financières, militaires et humaines. Nous comptons aussi poursuivre notre appui à la Bosnie-Herzégovine dans l'avenir.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole au représentant de la Turquie.

M. İlkin (Turquie) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue au Président du Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine, M. Adnan Terzic.

Je tiens aussi à remercier M. Schwarz-Schilling, Haut Représentant et Représentant spécial de l'Union européenne (UE), de son exposé d'aujourd'hui et à le féliciter ainsi que ses collègues de leurs efforts incessants.

La Turquie s'est déjà alignée sur la déclaration faite par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne. Je limiterai donc mon intervention à quelques brèves remarques sur un certain nombre de points.

La Turquie a d'étroits liens historiques, culturels et humains avec la Bosnie-Herzégovine et nos relations politiques ont toujours été inspirées et renforcées par ces liens. Dès le premier jour de la guerre civile en Bosnie-Herzégovine, la Turquie a pris une part active aux efforts visant à désamorcer la crise et a contribué aux efforts en vue d'établir la paix, la stabilité et la prospérité dans ce pays. Dans ce cadre et dans cet esprit, la Turquie contribue à la fois à la Force de l'Union européenne – Opération ALTHEA – et à la Mission de police de l'Union européenne.

Nous nous félicitons des progrès considérables réalisés par la Bosnie-Herzégovine au cours des dernières années dans les réformes touchant les domaines de la fiscalité, des douanes, du renseignement, de la sécurité, de la défense et du secteur judiciaire. La Turquie va continuer d'appuyer ces réformes, qui visent à créer en Bosnie-Herzégovine une structure étatique efficace qui permettra à terme au pays de se rapprocher des institutions euroatlantiques.

La Turquie attache une grande importance à la coexistence harmonieuse de différentes cultures, religions et identités ethniques. Le souhait des trois peuples qui ont fondé l'État de Bosnie-Herzégovine de vivre ensemble dans une société pluriethnique et pluriculturelle, et leur réussite dans cette entreprise, feront plus que contribuer à la stabilité nationale et régionale : ils offriront aussi un exemple lumineux pour les autres pays et communautés qui connaissent des expériences semblables.

La Turquie, en tant que membre actif du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix, va continuer à suivre de près l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en chinois*) : Je donne à présent la parole à M. Schwarz-Schilling pour qu'il réponde aux observations formulées.

M. Schwarz-Schilling (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer mes remerciements pour le large appui qui a été témoigné aujourd'hui à notre travail et au partenariat avec le Président du Conseil des ministres, M. Adnan Terzic. Je tiens aussi à dire que ce partenariat sera la clef des progrès cette année; j'espère que nous mettrons tout en œuvre pour atteindre les objectifs cités au cours de la réunion d'aujourd'hui.

Je pense qu'il y avait un large consensus sur les objectifs et les priorités. Mais il y avait des questions quant aux moyens possibles de régler la question des officiers de police privés de certification. Je vais juste faire une brève remarque sur cela. Je pense que, s'agissant de cette question, il est nécessaire de l'examiner dans le contexte du plan de réduction des effectifs de la communauté internationale. Le Gouvernement de Bosnie-Herzégovine est soumis à de très fortes pressions – par les officiers privés de certification, ainsi que par les médias et les organisations de défense des droits de l'homme – pour qu'il se prononce de manière décisive sur la question. Ainsi, je me suis également joint à cet effort dans ma lettre du 10 février 2006 au Conseil de sécurité.

Je crois comprendre qu'il y a eu récemment des pourparlers sur le sujet au sein du groupe de rédaction du Conseil de sécurité. Je souhaiterais informer le Conseil que la question a fait l'objet d'une importante attention tant au Conseil de mise en œuvre de la paix qu'au conseil politique et de sécurité de l'Union européenne. Ces deux organes ont déclaré qu'ils étaient prêts à aider l'Organisation des Nations Unies si l'Organisation était prête à prendre la tête des efforts pour régler cette question. Je pense que la certification des officiers de police par le Groupe international de police a été une tentative ambitieuse, dans l'ensemble couronnée de succès, de réhabiliter les rangs des officiers de police en Bosnie-Herzégovine. Un grand nombre de ces officiers ont été compromis par leur participation à des activités criminelles pendant et après la guerre. Lorsque le processus s'est achevé, à la

fin de 2002, aucune disposition n'a été prise pour revoir les décisions pour lesquelles des preuves crédibles existaient selon lesquelles les bonnes procédures n'avaient pas été suivies. Je suis préoccupé par le fait que l'absence de mesures pour régler ces cas pourraient donner plus de poids aux cas de ceux qui prétendent que le processus dirigé par l'Organisation des Nations Unies était en tous points imparfait. Un mécanisme d'examen renforcerait le processus de certification en cassant les décisions de confirmation des certifications qui soulèvent actuellement des questions sur l'ensemble du processus.

Les membres ont certainement vu le rapport préparé par la Commission européenne pour la démocratie par le droit – la Commission de Venise – du Conseil de l'Europe. Bien que je reconnaisse que le rapport n'est pas juridiquement contraignant, je pense qu'il constitue néanmoins une bonne base de discussion. La proposition limite la portée de l'examen aux cas de ceux qui ont contesté leur renvoi devant un tribunal. Cela est conforme à l'idée selon laquelle l'exercice aurait pour ambition de renforcer le processus de l'Organisation des Nations Unies plutôt que de l'affaiblir. Comme les membres le savent, j'ai été invité par le Conseil de mise en œuvre de la paix, et par le secrétariat du Conseil de l'Union européenne (UE), à suivre avec l'Organisation des Nations Unies la politique suggérée dans le document officiel présenté par le secrétariat du Conseil de l'UE. Les États

membres de l'Union européenne qui sont également membres du Conseil de sécurité ont apporté leur appui à ce dialogue – sans, bien entendu, préjudice des responsabilités qui leur incombent au titre des dispositions de la Charte des Nations Unies. Le Bureau du Haut Représentant fera, de toute évidence, de son mieux pour envoyer de l'aide à New York afin d'expliquer les détails de ces affaires.

Ainsi, je pense que nous devrions vraiment mener cela à terme, de bonne foi et conformément à la Déclaration universelle des droits de l'homme, afin de ne pas saper la réputation du système juridique du jeune État de Bosnie-Herzégovine. Par conséquent, j'appuie pleinement ce processus.

Je remercie beaucoup les participants de toutes leurs remarques. Je les étudierai avec soin. À ce moment crucial, j'espère que les membres du Conseil continueront de m'appuyer dans le futur, et je les remercie de l'occasion qui m'a été donnée de participer à la séance d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en chinois*) : Je remercie M. Schwarz-Schilling des éclaircissements qu'il a apportés.

Il n'y a plus d'orateur sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 11 h 45.